

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **18**

Absents : **8**

- dont suppléé : **0**

- dont représentés : **3**

Votants : **21**

- dont « pour » :

- dont « contre » :

- dont abstention :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le dix-neuf mars deux mille vingt et un se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente (question n°1 à 5) puis sous la présidence de M. TRON Jean-Michel (à compter de la question n°6).

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie (départ après la question n°5 et pouvoir à M. TRON Jean-Michel), BANCILLON BOË Fabienne (départ après la question n°7), GARCIER-RICHAUD Hélène, JACQUES Elisabeth, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, GARNIER Louis Gabriel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. Louis Gabriel GARNIER, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert, M. ISOARD Bernard et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à GASTON Arnaud

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Hélène GARCIER RICHAUD.

Délibération n°2021/39

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2021 AUX STRUCTURES D'ACCUEIL DE LOISIRS.

Le Conseil de Communauté,
VU sa compétence « politique enfance jeunesse »
 Après délibéré,
VU l'avis favorable des commissions « jeunesse et services au public » du 17 mars 2021 et « finances » du 23 mars 2021,

- **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2021 les subventions ci-dessous :

Organismes ou Associations	Montant sollicité 2021	Proposition	Montant voté 2021	Résultat du vote
Commune de Barcelonnette CLSH (1)	49 255,00 €	49 255,00 €	49 255,00 €	14 pour - 4 abstentions
Total Art 657341	49 255,00 €	49 255,00 €	49 255,00 €	
Ass Vivre Jeune à Jausiers (2)	98 213,00 €	98 213,00	98 213,00	16 pour - 2 abstentions
Ass planète jeunes (3)	49 913,00 €	49 913,00	49 913,00	15 pour - 3 abstentions
Ass les Marmots (4)	80 400,00 €	75 400,00	75 400,00	17 pour - 1 abstention
Total Art 6574	228 526,00 €	223 526,00 €	223 526,00 €	

- (1) Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, MM. BOUGUYON Yvan (+ pouvoir de M. BARNEAUD Christophe), ORTUNO Miguel n'ayant pas pris part au vote.
 - (2) Mme OCCELLI Chloé et REYNAUD Sandra n'ayant pas pris part au vote.
 - (3) MM. BOUGUYON Yvan (+ pouvoir de M. BARNEAUD Christophe), ORTUNO Miguel n'ayant pas pris part au vote.
 - (4) Mme OKROGLIC Dominique n'ayant pas pris part au vote.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2021 de la CCVUSP aux articles 657341 et 6574.
 - **AUTORISE** la Présidente à signer les avenants aux conventions établies conformément à la loi 2000-321 du 12.4.2000 et le décret 2001-495 du 6.6.2001.
 - **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
 Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
 Mme Sophie VAGINAY RICOURT.